

L'année scolaire est de DIX mois ; elle commence le premier mercredi de septembre, et finit dans les derniers jours de juin.

PRIX PAR ANNÉE :

Pensionnaires	\$150.00
Demi-pensionnaires	100.00
Externes : COURS CLASSIQUE	40.00
" " PRÉPARATOIRE	30.00
Bibliothèque	1.00
Blanchissage	20.00
Lit et garniture (obligatoire)	5.00
Leçons de musique	40.00
Dessin	20.00

Les livres et autres fournitures, ainsi que les frais de maladie, sont à la charge des parents.

Les paiements se font en deux termes et INVARIABLEMENT D'AVANCE, c'est-à-dire 1^o à la rentrée, 2^o au 1^{er} février.

On n'accordera aucune remise pour une absence de moins d'un mois.

Le collègue ne peut se charger d'aucune fourniture, à moins que la somme requise ne soit remise d'avance au P. Procureur.

En faisant inscrire leurs enfants à la procure, les parents doivent s'entendre avec le P. Procureur sur les dépenses à permettre.

Les parents sont priés de ne permettre à leurs enfants aucune dépense extravagante pour habits, menus plaisirs, etc., et de leur recommander beaucoup l'importance de l'économie.